

Supplément hebdomadaire des
DOCUMENTS du PROGRES
ADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
Lausanne
2, Janelles — Tél. 12-64

La Voix de l'Humanité

ORGANE DE LA « LIGUE POUR L'ORGANISATION DU PROGRES »

ABONNEMENTS :
Edition hebdomad. : Suisse,
3 fr. par an ; autres pays,
5 fr. par an.
Avec la Revue internationale
« Les Documents du Progres » :
France et Suisse, 7 fr. par
an ; autres pays, 10 fr. par an.
Le numéro : 5 cent.

Comité d'action suisse de la Ligue : Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la Paix ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.

Comité de patronage international : Ferd. BUISSON, prés. de la Ligue des Droits de l'Homme, Emile CORRA, prés. de la Société positiviste (Paris) ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, prés. du Bureau intern. des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE, ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhaes LIMA, sénateur portugais, etc.
Président de la Ligue : Dr R. BRODA, Lausanne, 60, avenue de Rumine. — Prière d'envoyer à cette adresse tout ce qui concerne la direction de la Ligue et la rédaction de ses organes.

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

MANIFESTE

Le monde entier demande qu'à cette terrible guerre succède enfin une paix établie sur des bases durables. C'est là le désir des citoyens appartenant aux nations belligérantes ; c'est aussi le désir de ceux des nations neutres : tous, ils ont souffert par la guerre et celle-ci a apporté ainsi la preuve cruelle que désormais les intérêts de l'humanité sont bien solidaires.

Qui désire une paix durable doit s'efforcer d'éloigner les causes qui ont conduit à la guerre.

Comment cette catastrophe universelle a-t-elle été possible ? On peut discuter sur ses origines profondes, sur la connexion de la guerre avec la structure de notre système social, sur le rôle joué par la lutte des nationalités, sur les circonstances immédiates qui ont déterminé le conflit, sur la part des responsabilités personnelles. Mais au sujet de certaines causes générales, il ne peut y avoir de doute.

Le fait de n'avoir pas respecté la liberté des nationalités et de leur avoir refusé l'égalité des droits, a créé une tendance à l'agression et a développé les passions nationalistes. Les provocations d'une certaine presse sans conscience, toujours à l'affût du sensationnel, et soutenues par ceux qui tirent intérêt des industries de la guerre, ont empoisonné les relations des peuples, malgré l'amour de la paix si souvent proclamé et dont l'existence est incontestable dans le cœur des hommes.

La politique d'expansion associée aux tendances impérialistes, les rivalités aiguës pour monopoliser les marchés et s'emparer des colonies ont fait naître de dangereux antagonismes.

L'organisation politique du monde a, de loin, été dépassée par le développement rapide de l'interdépendance entre tous les intérêts nationaux. Malgré les progrès du droit international, c'est dans l'anarchie internationale cependant que nous avons vécu. La reconnaissance du respect dû au droit est loin d'avoir été universelle. L'œuvre des conférences de La Haye est restée inachevée. Il nous a manqué une « machinerie » pratique pouvant réaliser la conciliation des intérêts en conflit.

L'accroissement continu des armements, loin de garantir la paix, a engendré une atmosphère de méfiance et d'hostilité ; il a poussé à se servir de ces armements pour abattre l'adversaire et pour anéantir la prospérité des concurrents commerciaux. La croyance en est résultée que la guerre était inévitable et cette croyance a paralysé les efforts de ceux qui s'opposaient aux forces conjuguées pour la guerre.

Le système de la politique européenne, tout entier dominé par l'idée de l'équilibre, loin d'avoir été une sécurité pour la paix, a intensifié au contraire les oppositions d'intérêts et transformé tout conflit local en un danger pour la paix générale. Dans les ténèbres de la diplomatie et des traités secrets, la tension s'est accrue jusqu'à devenir intolérable.

C'est à tout cela qu'il faut s'efforcer de mettre fin. L'occasion en est offerte au moment de la conclusion de la paix — une occasion qui ne reviendra peut-être plus jamais.

L'assurance d'une paix solide et durable et la

réforme de la politique mondiale intéressent l'humanité entière. C'est pourquoi une conférence universelle de la Paix, une troisième conférence de La Haye, devra compléter les négociations de la paix, lesquelles, en premier lieu, doivent incomber aux belligérants eux-mêmes. Ce n'est pas suffisant ! Les peuples eux-mêmes ont leur mot à dire. Le vieux régime créé par les hommes d'Etat professionnels a fini. Pour instaurer un régime nouveau tous les hommes de bonne volonté doivent coopérer.

Tous, sans distinction de nationalités, de religions, de partis politiques ou de situations sociales, sont invités à se joindre à nous : les chefs politiques et les chefs intellectuels de l'humanité, dont la mission est de prévenir de nouvelles atteintes à notre civilisation commune ; les hommes du travail pacifique, ceux qui concentrent leurs efforts sur les organisations internationales et doivent vouloir protéger leurs créations contre des destructions insensées ; les femmes, dans le pouvoir grandissant desquelles nous reconnaissons un espoir nouveau pour la paix ; les masses qui ne voudront pas être conduites une nouvelle fois au massacre et à la mort, — tous doivent coopérer, car tous sont solidaires.

Les desiderata suivants sont présentés comme base d'une action commune. C'est le minimum de ce qui doit être obtenu. Ces desiderata devront être réalisés, partie par des traités internationaux, partie par des lois nationales concordantes à promulguer par les différents Etats. Mais ce qu'il importe en même temps, c'est qu'une transformation soit apportée à l'esprit lui-même, afin que l'esprit infuse sa force et sa vie à la lettre des textes et qu'ainsi, après l'écroulement auquel nous assistons de toutes les vieilles idées, il fasse surgir un monde nouveau.

Pour accomplir l'œuvre qui vient d'être définie, c'est l'appui du monde civilisé tout entier qu'il s'agit maintenant de gagner.

PROGRAMME MINIMUM

1. Il n'y aura ni annexion, ni transfert de territoire contraire aux intérêts et aux vœux de la population ; le consentement de celle-ci sera obtenu, si possible, par plébiscite ou autrement.

Les Etats garantiront aux nationalités comprises dans leur territoire l'égalité civile, la liberté religieuse et le libre usage de leur langue.

2. Les Etats conviendront d'introduire dans leurs colonies, protectorats et sphères d'influence la liberté commerciale ou tout au moins l'égalité de traitement pour toutes les nations.

3. L'œuvre des conférences de la paix tendant à l'organisation pacifique de la Société des Nations sera développée.

La conférence de la paix sera dotée d'une organisation permanente et aura des sessions périodiques.

Les Etats conviendront de soumettre tous leurs différends à une procédure pacifique. Dans ce but, à côté de la Cour d'arbitrage de La Haye, seront créés : a) une Cour permanente de justice internationale ; b) un Conseil d'enquête et de conciliation. Les Etats seront tenus à prendre de concert, des mesures diplomatiques, économiques ou militaires dans le cas où un Etat agirait militairement, au lieu de soumettre le différend à une décision judiciaire ou de recourir à la mé-

diation du Conseil d'enquête et de conciliation.

4. Les Etats conviendront de réduire leurs armements. Pour faciliter la réduction des armements navals, le droit de capture sera aboli et la liberté des mers assurée.

5. La politique étrangère sera soumise à un contrôle efficace des Parlements.

Les traités secrets seront nuls de plein droit.

Le manifeste et le programme minimum présentés ci-dessus sont le résultat des discussions d'une réunion internationale tenue à La Haye du 7 au 10 avril 1915 et pour laquelle des invitations avaient été envoyées à un nombre limité de personnes par le « Nederlandsche Anti-Oorlog Raad », conjointement avec des organisations similaires de Suisse et des pays scandinaves. La réunion était composée d'une trentaine de personnes appartenant aux pays suivants : Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne, Autriche-Hongrie, Etats-Unis d'Amérique, Norvège, Suède, Suisse et Hollande.

Des lettres de sympathie avaient été reçues du Danemark, d'Espagne, de France et d'Italie.

Après discussions approfondies, le programme a été adopté à l'unanimité comme base d'une action commune et une

ORGANISATION CENTRALE POUR UNE PAIX DURABLE

a été créée. Elle servira de lien entre les organisations nationales et les particuliers qui poursuivent le même but. Le Conseil international de cette organisation est en voie de formation. C'est au Comité du « Nederlandsche Anti-Oorlog Raad » (Conseil néerlandais contre la guerre), complété par des membres de divers pays, qu'a été confiée la tâche d'agir comme organe exécutif de ce Conseil.

Au nom de l'« Organisation centrale pour une paix durable » :

Le Comité du « Nederlandsche Anti-Oorlog Raad » :
H.-C. DRESSELHUYS, président.

B. DE JONG VAN BEEK EN DONK, secrét.

Que veut-on obtenir par les armes ?

De nombreuses guerres, dans le passé, ont été entreprises pour atteindre un but précis, pour régler un différend déterminé. La France et l'Italie ont entrepris leur campagne de 1859 pour délivrer du joug étranger des provinces italiennes. Les peuples balkaniques se sont rués sur la Turquie pour délivrer leurs frères de race. Si l'Allemagne et la France s'étaient fait la guerre après Agadir, elles l'auraient fait pour se disputer la possession du Maroc. D'autres guerres n'ont pas eu un enjeu précis, et la guerre actuelle est de ce nombre. Les raisons vraies ou alléguées affichées au début sont tombées dans l'oubli : personne ne pense plus à l'enquête sur l'attentat de Serajevo que l'Autriche voulait pouvoir conduire en Serbie. D'autres mobiles plus réels de la conflagration ont été négligés dans la discussion publique dès que les succès militaires, nécessaires pour leur réalisation, ont fait défaut...

Mais la guerre continue, d'autres buts ont été créés par la lutte elle-même : les désirs de « pouvoir infliger un châtement aux fauteurs de la guerre » et de « trouver des compensations pour les sacrifices subis et à subir ». Des rêves d'annexion

se sont fait jour, des souhaits d'une « paix durable » à conquérir par cette guerre, des espoirs de pouvoir « libérer des frères opprimés » et de résoudre certains problèmes nationaux qui ont longtemps menacé la paix de l'Europe.

Des gouvernements et des particuliers ont parlé, mais trop souvent d'une manière trop ambiguë : On ne veut pas montrer trop clairement des désirs d'annexion pour ne pas s'aliéner les sympathies des neutres ; on ne se rend pas compte exactement de la PAIX durable qu'on voudrait conquérir par les ARMES, de l'élimination du « système militariste » chez les voisins qu'on veut obtenir par l'effort militaire qu'on entreprend soi-même, de la prospérité à garantir par l'affaiblissement de l'adversaire qui, pourtant, était le client d'hier et sera celui de demain.

Toutes ces revendications à double signification comportent des dangers très réels : On prétend, par exemple, dans les deux camps, qu'on se bat pour obtenir une « paix durable », mais, à défaut d'explications plus claires, il n'est même pas possible de savoir si les adversaires ne veulent pas, en réalité, LA MÊME CHOSE et s'il n'y a pas des méthodes infiniment plus simples et moins coûteuses, pour arriver à ce but, qu'une guerre prolongée. S'il était possible de jeter plus de lumière sur les véritables fins qu'on veut atteindre par la prolongation de la guerre, on pourrait en éliminer plusieurs : le désir fort naturel, par exemple, d'obtenir une indemnité de guerre tombe dès qu'on se rend compte que la continuation de la guerre coûterait plus qu'on ne pourrait espérer tirer de l'adversaire... ou bien la « lutte à outrance » pour une paix de l'avenir garantie d'une manière sûre contre des secousses nouvelles n'est plus nécessaire si l'on comprend bien que les deux côtés, ayant les mêmes intérêts à la continuité du travail pacifique, veulent obtenir la même chose : il suffit alors de s'entendre sur les moyens qui approcheront le but commun.

Certes, il resterait d'autres revendications, mais pour pouvoir rechercher éventuellement à faire l'échange d'une satisfaction contre une autre, pour apprécier si l'importance de ces revendications justifie le sacrifice d'un autre million de vies humaines et la dépense d'autres cent milliards de francs, il faut d'abord savoir clairement ce que les uns et les autres DESIRENT. L'étude, des compromis possibles — qui devront déterminer la guerre tôt ou tard si l'équilibre de forces qui existe depuis le mois d'octobre, donc depuis une demi-année, se prolonge encore pour la même période ou mettons pour le double de cette période — sera longue et difficile. Il est donc utile de commencer ce travail longtemps D'AVANCE : Si, malgré tout, l'imprévu de la bataille amenait une victoire si décisive de l'un ou de l'autre des belligérants qu'il puisse se passer de tout compromis avec l'adversaire, il faudrait tout de même s'entendre AVEC SES PROPRES ALLIÉS, s'entendre dans une certaine mesure avec l'opinion des NEUTRES, tenir compte non seulement des passions du JOUR, mais aussi de l'intérêt des GENERATIONS FUTURES. Un échange de vues sur les fins à obtenir serait donc INDISPENSABLE pour une paix qui résulterait d'une ENTENTE des adversaires ; il serait aussi très PRECIEUX pour une paix qui résulterait de la VICTOIRE.

Désirant aider dans la limite de nos moyens d'action à ce besoin de clarté, prélude indispensable d'une paix raisonnée, qu'elle arrive tôt ou tard, nous avons posé la question suivante à un grand nombre de personnalités françaises et étrangères :

« QUELS SONT LES CHANGEMENTS DE LA CARTE POLITIQUE ET DANS LA CONSTITUTION DU MONDE QUE VOUS ATTENDEZ DE LA PAIX FUTURE APRÈS LE SUCÈS DES ARMES ? »

Nous espérons qu'on voudra bien non seulement indiquer des généralités (« mettre l'adversaire dans l'impossibilité de nuire », obtenir une

« paix durable », « établir la suprématie du droit sur la force », etc.), mais indiquer les METHODES PRATIQUES QU'ON DESIRE VOIR APPLIQUER POUR LA REALISATION DES BUTS QU'ON SE PROPOSE ; il sera très curieux d'apprécier si les mesures proposées par les représentants des deux camps opposés diffèrent réellement à un tel point, impliquent des intérêts contradictoires d'une aussi grande importance qu'on le suppose généralement ; ou bien si les revendications passionnées cachent un fond d'intérêts et d'aspirations communs, parce qu'inhérents aux nécessités évolutives de notre époque historique.

Nous publierons, dans plusieurs de nos prochains numéros, toutes les réponses qui nous parviendront des différents Etats belligérants et neutres. Nous espérons que, par le caractère particulier de notre publication, — qui a su acquiescer et garder des collaborateurs dans tous les pays — nous pourrions satisfaire le désir d'y voir clair, qui est certes celui de tous nos lecteurs. Nous espérons aussi aider l'opinion de tous les pays à rechercher les solutions propices de la crise universelle qui seraient les plus conformes à tous les intérêts légitimes et surtout aux intérêts communs de l'humanité dans sa marche vers des temps meilleurs.

La Réd. de la « Voix de l'Humanité ».

Veut-on une paix durable ?

par le baron F. de WRANGEL,
act. à Ascona (Suisse).

Un jour, cette guerre prendra fin et la paix sera conclue. Qui ne désire qu'elle soit durable ?

Je dis paix durable et non éternelle, car je n'entends pas toucher à cette question. Je prétends seulement que tout être civilisé désire sincèrement voir rendue impossible pour un certain laps de temps, une nouvelle guerre entre peuples civilisés et je serais heureux de voir discuter quelques propositions développées dans les lignes qui vont suivre.

Pour assurer une paix durable entre les Etats civilisés, il faut que ceux-ci forment une confédération dans ce but spécial.

Pour atteindre ce but, il faut que la confédération ait une exécutive. Ce pouvoir exécutif doit garantir une influence à tous les Etats indépendants, les petits aussi bien que les grands.

Le Tribunal international de La Haye me paraît tout désigné pour ce but. Dû à l'initiative personnelle de S. M. l'empereur Nicolas II, il de vait empêcher les conflits et régler tous les différends entre les Etats, grands et petits. S'il n'a rendu, jusqu'à présent, que de bien modestes services, la faute n'en est pas au fondateur.

Malgré ce maigre résultat, cette tentative est un premier pas vers la création d'un organe international exécutif, mandataire des Etats. Pour assurer une paix durable, les chefs des Etats formant cette confédération de la paix s'engageraient solennellement à exécuter, durant une certaine période — mettons vingt-cinq ans — les clauses suivantes :

1. Aucune espèce de convention militaire ou d'alliance ne serait conclue avec un des Etats, faisant partie de la confédération.

2. Pour éviter les guerres économiques, chaque Etat de la confédération jouirait dans tous les autres Etats de la clause de la nation la plus favorisée.

3. Tout conflit avec un des Etats confédérés serait soumis à la décision du Tribunal international d'arbitrage de La Haye.

4. Les forces militaires ne seraient pas augmentées et aucune action militaire ne serait entreprise à partir du jour où le Tribunal aurait été saisi d'une plainte jusqu'à l'arrêt de celui-ci.

5. Tous les Etats confédérés s'engageraient à déclarer la guerre à l'Etat reconnu coupable d'avoir violé des traités internationaux.

6. Les Etats confédérés seraient obligés de mettre à la disposition du Tribunal des contingents de troupes, dont le chiffre serait fixé par des conventions. Il serait calculé sur le chiffre de la population — de l'armée active — ou sur une autre base.

7. L'Etat lésé nommerait le commandant en chef des armées confédérées, nomination que le Tribunal confirmerait. Les chefs des contingents lui prêteraient serment d'obéissance militaire.

8. Le Tribunal fixerait le but des opérations militaires, exécutées par le commandant en chef. Quand le but serait atteint, le Tribunal retirerait le mandat du commandant en chef.

9. Tout Etat confédéré aurait le droit d'entretenir, en dehors du contingent, le nombre de troupes nécessaires au maintien de l'ordre intérieur ou à la défense contre les Etats ne faisant pas partie de la confédération, de construire des forteresses, etc., etc.

10. Les Parlements des pays confédérés confirmeraient les clauses de la convention.

Si toutes les puissances faisaient partie de cette confédération, la paix serait assurée pour la durée des traités qui les lient, car même une grande puissance ne voudrait pas courir le risque d'une guerre contre toute la confédération. Il serait préférable de limiter la durée du traité organisant la confédération, pour ne point préjuger l'avenir, car des changements et des évolutions se produisent dans la vie des peuples.

Selon moi, une institution pareille pourrait déjà rendre des services lors de la conclusion de la paix, après la guerre actuelle.

Le moment venu pour entamer les pourparlers, un armistice serait conclu et les parties belligérantes s'engageraient à se soumettre à la décision du Tribunal international d'arbitrage.

Avant l'échéance de la moitié du terme de l'armistice, chacune des parties présenterait un projet de traité de paix. Le Tribunal aurait à choisir entre les deux. Pour faciliter l'accord entre les parties, le Tribunal pourrait proposer des changements sans avoir toutefois le droit d'y apporter des modifications sans le consentement de la partie intéressée.

Les projets de traités de paix présentés par les belligérants ainsi que les modifications proposées par le Tribunal seraient publiés pour donner lieu à une discussion dans la presse.

Le Tribunal, dans la composition duquel les petits Etats formeraient la majorité, saurait juger avec plus d'impartialité le bien fondé des conditions imposées par le vainqueur et pourrait écarter celles qui lui paraîtraient incompatibles avec le principe de la justice et de l'intérêt général.

Le traité de paix accepté par le Tribunal et communiqué aux belligérants avant l'expiration de l'armistice, entrerait immédiatement en vigueur.

Vient de paraître :

Les Etats-Unis de la Terre

un programme praticable d'entente pacifique universelle et stable entre les peuples,

par le Docteur Auguste Forel,

Ancien professeur à l'Université de Zurich,
à Yvorne (Suisse).

Prix : 60 CENTIMES.

E. Peytrequin, Rue de la Louve, 4, Lausanne.
1915.

Nota. — Un résumé de ses études a été publié dans la revue internationale *Les Documents du Progrès*.

Le texte complet en langue allemande a été publié dans notre édition allemande *Die Menschheit* et en tirage à part comme brochure.

S'adresser au Secrétariat de notre Ligue, Lausanne, 60, avenue de Rumine

Editeur responsable et imprimeur : Fr. Ruedi